



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation de la mise à jour des études préliminaires et du dossier de  
création de ZAC du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 20 décembre 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire :** Ook - SAS Atelier Valéry BRANDELA - 43 rue Sullivan 33000 BORDEAUX
  - **Mission confiée :** réalisation de la mise à jour des études préliminaires et du dossier de création de ZAC du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque se décomposant comme suit :
    - Phase études : élaboration et production des différents plans, simulations 3D, estimations et notices, réalisation de 2 images d'insertion du projet,
    - Phase concertation : présentation du projet ZAC avec mise à disposition du livrable papier et PDF,
    - Phase élaboration du dossier de création de ZAC : réalisation du dossier avec inclusion de l'étude d'impact réalisée par ailleurs
  - **Montant :** 12 040,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **10 JAN. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE